



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 29 mai 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Trop de délits et de conducteurs dangereux sur les routes de Dordogne

Ce matin, un terrible accident de la route a eu lieu sur la rocade de Sarlat, une jeune fille de 18 ans a perdu la vie. Plus que jamais la vigilance, l'attention mais aussi la responsabilité sont indispensables au volant d'un véhicule.

Carton rouge pour la vitesse ce week-end sur les routes

Par ailleurs, durant le long week-end de l'ascension, de trop nombreux excès de vitesse ont été notifiés dans le département.

Carton rouge au motard contrôlé à 201 km/h au lieu de 90, sa moto a automatiquement été saisie. Mauvais point aussi pour le conducteur qui roulait à 167 km/h au lieu de 90 et pour le jeune chauffard qui a été flashé à 155 km/h. Ces comportements sont inadmissibles !

Les excès de vitesse constituent la 2^{ème} cause de mortalité sur les routes et près d'1 accident mortel sur 5 est dû au non respect des limitations de vitesse.

La vitesse provoque et aggrave les accidents. Elle les provoque car elle réduit les possibilités de manœuvrer à temps. Elle les aggrave puisque plus on roule vite plus le choc est violent et plus les conséquences sont dramatiques.

La sécurité routière est l'affaire de tous :

- Respectez les limitations de vitesse
- Adaptez votre vitesse aux circonstances
- En roulant plus vite, vous augmentez votre distance d'arrêt
- Respecter les distances de sécurité.
- Redoublez de vigilance la nuit.

Chacun, et notamment en période de trafic intense, est acteur et responsable de sa propre sécurité et de celle des autres. Dans 90 % des accidents, il y a une transgression de la règle. Seul le respect de celle-ci permet d'éviter les drames de la route.

**En Dordogne, depuis le 1^{er} janvier, 14 personnes ont perdu la vie sur les routes, 125 ont été blessées dans près de 100 accidents
C'est trop !**

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Les limitations

VOITURES ET DEUX-ROUES DE PLUS DE 50 CM3

| | Conditions normales de circulation | Par temps de pluie ou autres précipitations | Visibilité inférieure à 50 m |
|---|------------------------------------|---|------------------------------|
|  Autoroute | 130 | 110 | 50 |
|  Autoroute urbaine et route à deux chaussées séparées par un terre-plein central | 110 | 100 | 50 |
|  Autres routes | 90 | 80 | 50 |
|  Agglomération | 50 | 50 | 50 |

Jeunes conducteurs

Pendant les trois premières années qui suivent l'obtention du permis probatoire, le nouveau conducteur ne doit pas dépasser 110 km/h sur autoroute, 100 km/h sur route à chaussées séparées et 80 km/h sur route. Cette durée est ramenée à deux ans pour ceux qui ont pratiqué l'apprentissage anticipé de la conduite.

Contact Presse

Préfecture de la Dordogne - Service départemental de la communication interministérielle
Aurélia PAILLOT - 05.53.02.24.07 – 06 22 64 43 84 - aurelia.paillot@dordogne.gouv.fr

 @prefecture24 –

 @Prefet24